

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 42e SEANCE

Président : M. GUERRERO (Uruguay) (Vice-Président)

SOMMAIRE

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DE DEVELOPPEMENT (suite)

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE (suite)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/C.2/47/SR.42

2 décembre 1992

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

En l'absence de M. Piriz-Ballon (Uruguay), M. Guerrero (Philippines),
Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

Projet de résolution relative au Sommet sur la promotion économique des femmes
rurales (A/C.2/47/L.39)

1. M. SLEEUWAGEN (Belgique), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, rappelle que le Sommet sur la promotion économique des femmes rurales a adopté la Déclaration de Genève pour les femmes rurales, qui souligne la nécessité de tenir compte des femmes rurales en tant qu'agents économiques et membres actifs de la société lors de l'élaboration des stratégies de développement. Le Sommet a aussi créé un mécanisme de suivi chargé de veiller à l'application de ce principe. Les auteurs espèrent que le projet de résolution bénéficiera du plus large appui.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/47/L.30 et L.32)

Projet de résolution relatif à la huitième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (A/C.2/47/L.30)

2. Mlle JANJUA (Pakistan) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et exprime l'espoir que la Commission pourra l'adopter par consensus.

Projet de résolution relatif aux produits de base (A/C.2/47/L.32)

3. Mlle JANJUA (Pakistan) présente le projet de résolution au nom du Groupe des 77 et exprime l'espoir que la Commission pourra l'adopter par consensus.

POINT 87 DE L'ORDRE DU JOUR : ASSISTANCE ECONOMIQUE SPECIALE ET SECOURS EN CAS DE CATASTROPHE (suite)

b) PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE (suite)
(A/C.2/47/L.20, L.25/Rev.1, L.28, L.36 et L.37)

Projet de résolution relatif à l'aide à la reconstruction et au développement d'El Salvador (A/C.2/47/L.25/Rev.1)

4. M. TATTENBACH (Costa Rica), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, indique que le conflit armé en El Salvador a fait 70 000 morts et détruit une bonne partie de l'infrastructure du pays. La communauté internationale devrait donc fournir une assistance matérielle et un appui moral pour la reconstruction et le développement du pays. Les auteurs espèrent que la résolution sera adoptée sans être mise aux voix.

Projet de résolution relatif à l'assistance au Bénin, à la République centrafricaine et à Madagascar (A/C.2/47/L.28)

5. M. Ahmia (Algérie) présente le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints les pays suivants : Algérie, Angola, Bangladesh, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, El Salvador, Guinée-Bissau, Koweït, Lesotho, Mali, Mauritanie, Mozambique, Nigéria, République centrafricaine, Suriname, Togo et Yémen. Aux graves crises économiques dont souffrent les pays visés par la résolution se sont ajoutés les effets de catastrophes naturelles, et l'assistance fournie jusqu'ici s'est révélée insuffisante. La résolution invite toutes les parties concernées à fournir davantage d'assistance pour répondre aux besoins de la reconstruction et du développement de ces pays, et l'intervenant exprime l'espoir qu'elle recevra l'appui le plus large de la Commission.

Projet de résolution sur l'assistance pour les secours humanitaires et le relèvement économique et social de la Somalie (A/C.2/47/L.36)

6. Mme HASSAN (Egypte), présentant le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints l'Inde, Oman et Singapour, exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

Projet de résolution sur l'assistance économique à Vanuatu (A/C.2/47/L.37)

7. M. ASHE (Antigua-et-Barbuda) présente le projet de résolution au nom de ses auteurs, auxquels se sont joints l'Argentine, l'Australie, le Bangladesh, le Bénin, le Brésil, le Cap-Vert, la Chine, Chypre, les Comores, Djibouti, Fidji, la Grenade, la Guinée-Bissau, les îles Marshall, la Jamaïque, le Lesotho, Maurice, la Namibie, la Nouvelle-Zélande, le Nigéria, Oman, l'Ouganda, le Pakistan, Panama, les Philippines, le Suriname, le Swaziland, le Vénézuéla et le Zimbabwe. Il demande instamment aux Etats Membres autres que les auteurs de ce projet de résolution de venir en aide à Vanuatu en ce moment de besoin.

Projet de résolution sur l'assistance pour le relèvement et le développement de Djibouti (A/C.2/47/L.20)

9. Le PRESIDENT annonce que le Burkina Faso et le Mali se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

POINT 89 DE L'ORDRE DU JOUR : FORMATION ET RECHERCHE (suite)

a) INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR LA FORMATION ET LA RECHERCHE (suite) (A/47/458)

9. M. HAMMARSKJÖLD (Suède) dit qu'une des activités les plus utiles de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) est le programme pilote pour la formation aux opérations de maintien de la paix. La Suède s'était donc félicitée de la mention qui en était faite dans la résolution 46/180 de l'Assemblée générale. En planifiant la reconstruction de l'UNITAR, il faudra sérieusement étudier les moyens de profiter au mieux de l'expérience de l'Institut dans ce domaine si important.

10. M. JENSEN (Représentant du Secrétaire général) fait état du large soutien qu'ont reçu, au cours des débats de la Commission, les propositions du Secrétaire général concernant l'UNITAR et notamment la proposition de régler la dette de l'Institut en transférant à l'Organisation des Nations Unies la propriété de l'immeuble de New York. Répondant à des questions précises posées lors de la réunion précédente, l'intervenant confirme que les consultations demandées dans la résolution 46/180 de l'Assemblée générale ont bien eu lieu. En effet, au début de 1992, une lettre a été adressée à tous les Etats Membres, les organes compétents des Nations Unies ont été consultés et le Conseil d'administration de l'UNITAR a examiné les propositions du Secrétaire général. Le rapport du Secrétaire général tient compte de toutes les opinions exprimées.

11. Le Secrétaire général tient beaucoup malgré les sévères restrictions financières à satisfaire le besoin de formation. Il entend poursuivre les programmes de formation à New York, sur la diplomatie multilatérale et le maintien de la paix. Les modalités précises en seront établies en temps voulu. En outre, il est nécessaire de déterminer le partage des responsabilités entre Genève et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail, à Turin. Le centre de formation de Turin a été choisi parce qu'il est le seul campus du système de l'Organisation des Nations Unies, et que ses ressources ne sont pas pleinement utilisées. Les programmes interinstitutions en cours à Turin sont conformes au mandat de l'UNITAR dans le domaine socio-économique, et ne sont pas un obstacle aux activités de l'Institut en matière de formation.

12. La résolution 42/197 de l'Assemblée générale recommande la vente de l'immeuble de l'UNITAR pour rembourser la dette de l'Institut, et la constitution d'un fonds de réserve avec le solde. La conjoncture défavorable a jusqu'à présent compromis ce projet. La seule option réaliste semble donc être celle proposée par le Secrétaire général. Elle est en outre tout à fait conforme aux recommandations du Consultant de haut niveau.

POINT 78 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

b) ALIMENTATION ET DEVELOPPEMENT AGRICOLE (suite) (A/47/19 et Add.1/47/395)

13. M. LIFANCHIKOV (Conseil mondial de l'alimentation) dit que la dix-huitième session du Conseil mondial de l'alimentation, tenue plus tôt dans l'année à Nairobi, s'est penchée sur la détérioration des ressources vivrières en Afrique provoquée par la sécheresse, et a conclu qu'il faut apporter à l'agriculture africaine une assistance notamment technique, plus efficace et plus soutenue. Les possibilités de "révolution verte" dans les pays en développement ont aussi été examinées et des consultations entre le secrétariat du Conseil et de nombreuses institutions nationales et internationales sont en cours à ce sujet. Le problème des migrations et de la sécurité alimentaire a également été soigneusement examiné. Le secrétariat est en train d'élaborer des politiques appropriées, et surveille attentivement les événements dans ce secteur.

(M. Lifanchikov)

14. Certains pays en développement craignent que les changements récemment intervenus en Europe de l'Est et dans la Communauté des Etats indépendants n'entraînent un détournement des ressources alimentaires vers ces régions, où les approvisionnements sont de plus en plus difficiles. Cependant, il n'y a pas de danger de famine; le Conseil a même constaté une réduction des importations de céréales et d'autres produits alimentaires; ces importations ne devraient donc pas compromettre en 1992 le volume de l'aide alimentaire aux pays en développement.

15. A Nairobi, le consensus était que, malgré certains bons résultats, le Conseil n'a pas pu atteindre tous ses objectifs. Son avenir doit donc être examiné dans le contexte des réformes en cours à l'Organisation des Nations Unies. A cette fin, un Comité ad hoc chargé de l'examen du Conseil mondial de l'alimentation a été créé. Il devra proposer des moyens d'améliorer l'efficacité des activités du Conseil. Les conclusions du Comité figurent dans son rapport (A47/19/Add.1).

16. Si les membres du Conseil conviennent que les objectifs de la Conférence mondiale de l'alimentation de 1974 sont toujours pertinents, ils sont partagés sur les structures institutionnelles qui permettront le plus efficacement de les atteindre. La majorité pense que le mandat confié par un Conseil mondial de l'alimentation serait mieux exécuté par un Conseil mondial de l'alimentation réformé, mais certains pays maintiennent que le mandat du Conseil pourrait être partagé entre d'autres organes, comme le Conseil économique et social, le Comité administratif de coordination (CAC) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

17. Si le mandat des divers organes des Nations Unies chargés de questions alimentaires était clairement défini, le Conseil pourrait devenir un organe de travail du niveau d'un cabinet, auxiliaire consultatif politique de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, spécialisé dans les politiques de lutte contre la faim. En dix-huit ans d'existence, le Conseil a établi des relations solides avec tous ses pays membres. La redistribution de ses fonctions à d'autres agences n'entraînerait aucune économie; elle compromettrait pour bien des années les activités en matière de lutte contre la faim et de sécurité alimentaire. En revanche, un Conseil mondial de l'alimentation réformé permettrait de faire des économies considérables, si ses sessions ministérielles se tenaient toutes à Rome, où elles pourraient bénéficier de la contribution de l'Italie aux dépenses de secrétariat.

18. En conclusion, l'intervenant note que l'accord général s'est fait sur la nécessité de réformer le Conseil, et il espère que les membres résoudront leurs désaccords, car ce n'est qu'en conjuguant leurs efforts qu'ils pourront venir en aide aux populations affamées.

19. M. CLARKE (Royaume-Uni), parlant au nom de la Communauté européenne et de ses Etats membres, dit que le Conseil mondial de l'alimentation n'a pas réussi à exécuter son mandat. Il est donc nécessaire d'améliorer d'urgence la coordination des activités du système des Nations Unies en matière d'alimentation. L'intervenant regrette que le Comité ad hoc n'ait pas pu se mettre d'accord sur la meilleure façon de procéder. La Communauté européenne et

(M. Clarke, Royaume-Uni)

ses Etats membres sont d'accord avec le Comité ad hoc sur la nécessité d'envisager l'avenir du Conseil dans le contexte de la restructuration générale du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies. Ils sont d'avis que cette question doit être débattue par les instances chargées de la restructuration, et qu'il faudra tenir compte, au cours de ces discussions, du rapport du comité ad hoc et de toute directive sur lesquelles le Conseil sera parvenu à un consensus.

20. M. KARBASSI (République islamique d'Iran) dit que le drame humain causé par la famine en Somalie est une autre preuve flagrante de l'incapacité de la communauté internationale de garantir la sécurité alimentaire pour tous et d'empêcher qu'on meure de faim dans le monde. De terribles sécheresses menacent la vie de millions de gens dans les pays en développement, et le nombre de ceux qui souffrent de faim et de malnutrition chroniques ne cesse d'augmenter. Pire, les pays en proie à de graves crises économiques et sociales sont ceux dont les perspectives de relèvement et de croissance sont les plus incertaines.

21. La délégation iranienne est convaincue que la réaction du système des Nations Unies aux crises à court terme et à l'insécurité alimentaire à plus long terme laisse beaucoup à désirer. La création du Département des affaires humanitaires et la nomination d'un Coordonnateur de haut niveau au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies sont une bonne chose. Toutefois, le système des Nations Unies dans son ensemble doit redoubler d'efforts pour améliorer la coordination, la planification des secours et les opérations sur le terrain, ainsi que les programmes et politiques de lutte contre la faim.

22. La délégation iranienne soutient pleinement la réforme du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies, et se sent encouragée par la ferme volonté de la majorité des membres du Conseil mondial de l'alimentation de réformer et revitaliser le Conseil, pour qu'il puisse réaliser les ambitions de ses fondateurs. La délégation iranienne s'inquiète vivement de la proposition faite par certains membres de dissoudre le Conseil parce qu'ils estiment que ses activités chevauchent ou répètent celles de la FAO, du Fonds international de développement agricole (FIDA) ou du Programme alimentaire mondial (PAM). La délégation iranienne est d'avis qu'il n'y a presque pas eu de chevauchement ni double emploi. Le Conseil mondial de l'alimentation est différent des autres institutions, car il est un organe de décision non opérationnel, au-dessus des intérêts institutionnels et sectoriels.

23. Etant donné son importance, le Conseil doit rester une entité indépendante dans le système des Nations Unies, et doit être renforcé par une réforme complète de ses méthodes de travail. Un Conseil mondial de l'alimentation revitalisé pourrait utilement aider l'Organisation des Nations Unies à atteindre l'objectif ultime de la Conférence mondiale de l'alimentation : la disparition de la faim dans le monde. Pour permettre au Conseil d'exercer son autorité et de conduire et coordonner efficacement les politiques, il serait bon de mettre en place des comités nationaux chargés d'évaluer les agences alimentaires de l'Organisation des Nations Unies et de tenir des consultations régionales pour la préparation et le suivi des activités. La République islamique d'Iran est prête à tout faire pour la revitalisation d'un organe qu'elle estime essentiel pour l'efficacité et la productivité du système des Nations Unies, et elle exhorte les autres gouvernements à participer à la réforme. Pour que la

Deuxième

(M. Karbassi, Rép. islamique d'Iran)

Commission puisse parvenir à un consensus sur un projet de résolution, la délégation iranienne est prête à étudier des propositions qui tiennent compte des vues de ceux qui veulent dissoudre le Conseil.

24. M. AHMIA (Algérie) se félicite de la convocation de la Conférence internationale sur la nutrition, qui se déroulera à Rome sous les auspices de la FAO. Cette conférence devrait fournir l'occasion à la communauté internationale d'adopter des plans d'action concrets pour la lutte contre la faim, la malnutrition et la pauvreté. En effet, les difficultés économiques des pays en développement, dont la majorité sont tributaires des importations de produits agricoles, se sont aggravées à cause de leur lourde facture alimentaire. Il est impératif que la communauté internationale, et notamment le système des Nations Unies, envisage des mécanismes pour aider les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires.

25. Les négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round se trouvent aujourd'hui dans l'impasse, faute d'accord sur le projet d'acte final pour l'agriculture. Depuis 1986, plusieurs dates fixées pour la clôture des négociations ont déjà été dépassées. Il faut aujourd'hui parvenir à une conclusion dans laquelle les intérêts des pays en développement soient pris en considération. Il est en outre primordial que le projet d'acte final pour l'agriculture comprenne des mesures concrètes qui puissent permettre aux pays en développement importateurs nets de produits alimentaires de subvenir au coût de leurs importations alimentaires. De même, il est impératif d'appuyer les réformes agricoles de ces pays en fournissant des financements pour les investissements dans le secteur agricole ainsi qu'une aide technique en assurant le transfert des technologies à des conditions non commerciales et préférentielles.

26. Le secteur halieutique, comme celui de l'agriculture, apporte une contribution essentielle à l'alimentation et au progrès économique et social, en particulier dans les pays en développement. Il est donc nécessaire de mettre en oeuvre la stratégie mondiale d'aménagement et de développement des pêches adoptée par la Conférence mondiale sur les pêches en 1984. Les cinq programmes d'action qu'elle prévoit devraient fournir un cadre pour coordonner l'aide aux activités concernant la pêche dans les pays en développement. La délégation algérienne espère que la Conférence intergouvernementale sur les stocks de poissons transzones et les grands migrateurs, dont la convocation a été décidée pendant la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, permettra aux Etats Membres et au système des Nations Unies, notamment la FAO, de formuler des recommandations concrètes en matière de gestion et d'exploitation des ressources biologiques marines.

27. La situation alimentaire et agricole a empiré dans diverses régions du monde. En Afrique, où le pourcentage de terres irriguées est le plus faible du monde, l'agriculture se trouve aujourd'hui confrontée à de graves problèmes d'ordre climatique et financier. Cette situation est aggravée par la chute brutale des recettes d'exportation de l'Afrique dans les années 80, par la détérioration de ses termes de l'échange, par la sécheresse et par la désertification. Le changement de climat, l'insuffisance des investissements et de l'appui financier extérieur entravent les efforts pour accroître la production, et la lourde facture d'importations alimentaires vient s'ajouter au fardeau que représente la dette extérieure africaine et son service.

(M. Ahmia, Algérie)

28. L'expansion et le développement de l'agriculture et des pêches ne doivent pas se faire au détriment de l'événement. La conservation des terres et des ressources biologiques marines sont la responsabilité commune des pays développés et des pays en développement. L'agriculture doit être restructurée de manière à répondre aux exigences du développement durable et à satisfaire les besoins des générations présentes et futures.

29. M. BAILLARGEON (Canada) dit qu'un des problèmes les plus pressants qui se pose à la communauté internationale est l'insécurité alimentaire dans laquelle vivent de nombreux membres des groupes les plus vulnérables. Cette grave situation, dont la sécheresse en Afrique est une tragique illustration, exige que les Nations Unies se penchent avec plus d'attention sur les problèmes de sécurité alimentaire. La délégation canadienne se félicite donc que le Secrétaire général ait englobé le Conseil mondial de l'alimentation dans ses efforts de réforme. Les réformes antérieures entreprises par le Conseil sont une bonne base pour l'action future.

30. Ayant écouté l'analyse des problèmes du Conseil présentée par ses membres, la délégation canadienne conclut que les efforts des ministres et leur coordination ont été insuffisants, et que la fonction d'analyse du Conseil est remplie par d'autres institutions. Il faut d'urgence trouver une solution qui maintienne et renforce le rôle des ministres dans les politiques de sécurité alimentaire, et qui transfère respectivement à la FAO et au Conseil économique et social les fonctions d'analyse et de coordination du Conseil.

31. La délégation canadienne tient à rassurer les membres du Conseil qui craignent que la priorité accordée aux questions de sécurité alimentaire ne s'estompe faute d'une institution chargée spécifiquement de défendre cette cause. Le Canada recommande donc de consacrer une attention maximum aux questions de sécurité alimentaire au cours d'une journée de réunion des ministres de l'agriculture qui pourrait être organisée dans le cadre de la Conférence biennale de la FAO. L'ordre du jour serait limité à un ou deux points choisis avec le Conseil économique et social. En outre, en vue d'améliorer l'analyse des questions de sécurité alimentaire, la coopération entre la FAO et le Conseil pourrait être consolidée. Avec un mandat élargi, le Comité FAO de la sécurité alimentaire mondiale pourrait élargir le champ de ses analyses. D'autres organes des Nations Unies pourraient être appelés à collaborer lorsque l'expérience de la FAO se révélerait insuffisante. Un rôle essentiel serait confié à un Conseil économique et social revitalisé et au CAC, en vue d'intégrer la sécurité alimentaire dans la politique de développement, et d'exécuter efficacement les décisions opérationnelles. Ces recommandations montreraient aux affamés et aux malnourris du monde que le système des Nations Unies est prêt et déterminé à leur venir vraiment en aide.

32. M. CAMARA (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)), ayant appelé l'attention sur une note d'information de la FAO décrivant l'incidence des négociations de l'Uruguay Round sur la sécurité alimentaire, note que le plan à moyen terme pour la période 1992-1997 contient les priorités intersectorielles suivantes : environnement et développement durable, avis en matière de politiques, rôle des femmes dans le développement, valorisation du capital humain et coopération économique et technique entre pays en développement. La FAO est intervenue de façon décisive pour que l'agriculture ait sa place dans l'Action 21 et elle s'efforce d'appliquer les recommandations de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le

(M. Camara)

développement. En coordination avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, la FAO fournit son assistance pour faciliter la réforme des politiques de développement agricole et rural dans le contexte de la stabilisation macro-économique, de l'ajustement structurel et la transition vers l'économie de marché, et compte tenu des impératifs d'environnement et de durabilité. La Conférence internationale FAO/OMS sur la nutrition, qui aura lieu à Rome en décembre, sera la première conférence mondiale consacrée à ce sujet capital. La FAO collabore étroitement avec la Banque mondiale et d'autres organismes de prêt pour favoriser un développement agricole durable. En outre, elle fournit une assistance directe aux pays en développement grâce à divers projets d'assistance spéciale. L'objectif final de la FAO est de promouvoir la production agricole et de garantir la sécurité alimentaire ainsi qu'un niveau nutritionnel décent pour tous.

33. Les disponibilités alimentaires se sont remarquablement améliorées ces dernières décennies grâce à l'adoption généralisée de systèmes agricoles plus productifs. Pourtant, selon la dernière enquête mondiale sur l'alimentation menée par la FAO, plus de 500 millions de personnes sont gravement sous-alimentées dans le monde, et les mesures d'ajustement structurel provoquent une dégradation progressive de la nutrition dans de nombreux pays en développement. Les ajustements structurels ne sont socialement acceptables et économiquement viables que s'ils sont progressifs et intégrés dans une stratégie de développement qui garantisse aux plus pauvres l'accès à la nourriture. En effet, la malnutrition ne provient pas tant d'une pénurie réelle de nourriture que de la pauvreté. Même si les pays pauvres accordaient à l'agriculture une plus haute priorité et lui consacraient plus de ressources, cette assistance ne serait qu'un palliatif.

34. Les pays en développement ont avant tout besoin de commerce pour créer des emplois et donc des revenus pour rembourser leurs dettes et gérer eux-mêmes leur développement. Or, les termes de l'échange international sont extrêmement défavorables aux pays en développement, particulièrement à ceux qui exportent des matières premières. Les échanges agricoles stagnent depuis dix ans et le prix de nombreux produits de base est au plus bas. Paradoxalement, en cette époque d'exploits scientifiques et technologiques et d'interdépendance économique croissante, l'abondance et les excédents coexistent avec la misère et la pénurie. Les moyens de vaincre la faim et la pauvreté sont scientifiques, techniques, économiques, et surtout politiques.

35. M. SERAJUL HUQ (Bangladesh) note avec préoccupation qu'en 1991, la production alimentaire et agricole mondiale a baissé pour la première fois depuis 1983. Il est de plus en plus difficile pour les pays en développement de progresser dans ce domaine, en raison de la morosité du marché et de la diminution du soutien extérieur. La baisse de la production agricole des pays en développement touche directement les plus pauvres qui vivent pour la plupart en zone rurale. Seule une approche globale des problèmes comme la pauvreté, la régulation des naissances, l'analphabétisme, les soins de santé, le développement durable et le rôle des femmes rurales pourra stimuler la production agricole. En outre, les mesures visant à inverser l'exode rural, source d'instabilité sociale, devraient être renforcées.

(M. Serajul Huq, Bangladesh)

36. En vue de garantir la participation aux programmes de développement agricole, le Gouvernement du Bangladesh a récemment adopté des mesures concrètes, notamment pour la construction d'infrastructures rurales. Il cherche également à développer les filières de crédit rural fourni par des banques spécialisées. La production alimentaire du Bangladesh a presque doublé en vingt ans. Toutefois, le tableau est assombri par l'expansion démographique et par les catastrophes naturelles périodiques. Les fluctuations des prix agricoles et l'accès limité au marché ont freiné l'accroissement de la production de certaines cultures de rapport, comme le jute ou le thé. Le Bangladesh a contribué à l'établissement d'un système de sécurité alimentaire dans le cadre de l'Association sud-asiatique de coopération régionale.

37. Le Conseil mondial de l'alimentation pourrait être beaucoup plus efficace si, en plus d'exploiter au mieux ses propres ressources, il établissait des priorités claires et utilisait largement les données, les analyses et les évaluations élaborées par les agences multilatérales avec l'aide d'organes spécialisés comme la FAO.

38. La plupart des pays en développement sont très tributaires des exportations agricoles. Malheureusement, le marché des pays développés est de plus en plus protégé par des barrières tarifaires et non tarifaires. Il est donc essentiel d'investir dans l'agriculture des pays en développement, de garantir un flux suffisant de ressources vers ce secteur et d'ouvrir plus largement les marchés aux produits agricoles de ces pays. Il est techniquement possible de nourrir toute l'humanité. Ce qui manque, c'est la volonté politique de briser le cercle vicieux de la pauvreté et du déclin économique.

39. M. GOU MENNY (Ukraine) dit que malgré les progrès accomplis au cours des années 80 dans la lutte contre la famine et la malnutrition, la communauté internationale est loin d'avoir résolu le problème de l'alimentation mondiale. Le rapport du Conseil mondial de l'alimentation (A/47/19) indique qu'il est de plus en plus difficile pour des millions d'habitants de l'Europe de l'Est de se procurer une nourriture suffisante à cause des problèmes de transition posés par ces réformes économiques. Ceci s'applique malheureusement à l'Ukraine, que le dirigisme a transformée en pays importateur de produits agricoles de base, alors que son agriculture était une des plus riches du monde. On peut espérer que grâce à de prudentes réformes agraires, l'Ukraine atteindra l'autosuffisance alimentaire et deviendra de nouveau exportatrice de produits agricoles, dans l'intérêt du monde en développement.

40. En vue de résoudre le problème de l'alimentation, chaque pays doit mobiliser ses propres ressources et optimiser son potentiel alimentaire. En outre, il faut soutenir le communauté internationale des produits de base en éliminant les obstacles discriminatoires, en établissant des liaisons entre les prix des produits alimentaires et ceux des produits industriels et en réglant le problème de la dette. La délégation ukrainienne soutient ceux qui réclament une conclusion rapide de l'Uruguay Round et l'application des règles du GATT aux produits agricoles.

41. Pour résoudre le problème de l'alimentation, l'Ukraine donne sa préférence à des mécanismes de coopération multilatérale. Les activités du Conseil mondial de l'alimentation sont particulièrement utiles et méritent un soutien plus actif de la part de la communauté internationale. Elles devraient, grâce à la réforme du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies, devenir un

(M. Goumenny, Ukraine)

instrument efficace du système. L'intervenant réclame une plus étroite coordination entre le Conseil, la FAO, le PAM et le FIDA. Cette question devrait être abordée lors des discussions sur l'amélioration du secteur économique et social de l'Organisation des Nations Unies.

42. M. REN Quan (Chine) dit que malgré de récents progrès, le monde est toujours confronté à de graves problèmes alimentaires et agricoles dus à l'expansion démographique, à l'épuisement des ressources naturelles, à la dégradation de l'environnement et à un ordre économique et des relations commerciales irrationnels. L'agriculture, particulièrement dans les pays en développement, contribue largement à la création d'emplois, à la stabilité sociale et à la prospérité. L'environnement économique mondial et un système d'échanges internationaux juste et rationnel sont des garanties solides pour un développement durable de l'agriculture et de la sécurité alimentaire mondiales.

43. L'intervenant espère que le désaccord sur la question des subventions agricoles sera réglée et que l'Uruguay Round aboutira de manière à favoriser l'amélioration des termes de l'échange des produits agricoles des pays en développement. L'assistance internationale au développement devrait être renforcée et les pays en développement devraient pleinement réaliser leur potentiel et consolider la coopération Sud-Sud dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture. L'intervenant fait l'éloge du Conseil mondial de l'alimentation et du précieux travail qu'il a accompli, et l'invite instamment à améliorer son efficacité et ses méthodes de travail, pour pouvoir exécuter efficacement son mandat de coordonnateur et de conseiller politique dans le domaine de l'alimentation et l'agriculture auprès des autres institutions des Nations Unies.

La séance est levée à 13 heures.